

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE : le 28 juin 2018

Délibération n° : 18-06-20

**9.1 Autres domaines de compétences
des communes**

**Objet : Modification du règlement intérieur
du service enfance-jeunesse**

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°14-07-14 en date du 07 juillet 2014, modifiée par la délibération n°15-06-2-17 en date du 24 juin 2015 adoptant le règlement intérieur du Service Enfance-Jeunesse

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur du service Enfance-Jeunesse permet de déterminer les règles d'organisation et de fonctionnement du service municipal d'accueil d'enfants,

CONSIDÉRANT qu'il précise les responsabilités du gestionnaire, du personnel et des usagers et doit anticiper les aspects quotidiens essentiels pour le bien-être et la sécurité de l'enfant,

CONSIDÉRANT que la ville de Petite-Forêt a émis le souhait par délibération, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, de revenir à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

CONSIDÉRANT que les modifications du règlement intérieur du service Enfance-Jeunesse, tel qu'annexé ci-après, porteront sur la prise en compte d'une nouvelle tarification, sur une nouvelle organisation des A.C.M.S.H. le mercredi en

temps scolaire et sur les changements d'horaires du périscolaire à Jules Verne,

CONSIDÉRANT que les modifications du règlement intérieur du service Enfance - Jeunesse porteront sur la prise en compte d'une nouvelle tarification et sur les changements d'horaires du transport scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le règlement intérieur à destination des familles utilisant les services municipaux Enfance-Jeunesse qui sera appliqué dès le 03 septembre 2018

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY

Pour copie conforme

- Le 07/07/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

